



SPECIAL RECETTES LOCALES ...

Comme promis en juillet, nous vous faisons part de l'évolution de la mobilisation pour le maintien d'un service public de proximité dans l'arrière pays Héraultais.

Vous pourrez vous rendre compte que le DR, qui fait le timide avec la presse, communique avec le préfet et lui sert sa salade, et à sa sauce, faisant fi de toute considération et de toute notion de service public. cela démontre une fois de plus, le mépris de la hiérarchie locale vis à vis des agents et sa méconnaissance des missions qui sont confiées aux services.

Le changement c'est pour quand ??



Les collègues de GIGNAC se sont donc mobilisées dès la funeste annonce et ont pris contact avec les élus locaux et nationaux, ainsi qu'avec la presse écrite. Vous retrouverez donc dans ces pages, des lettres au DR, des lettres des élus à destination de ministres, la réponse du préfet, un article du midi-libre.

Nous avons décidé d'ajouter une pétition pour l'ensemble des agents de la DI qui s'opposent au démantèlement de la maison Douane: Aujourd'hui les RL, et demain à qui le tour ??

Brel aurait répondu " Au suivant...!!!"

SOMMAIRE :

- **Page 1** : Edito par J. Durand
- **Page 2** : Lettre maire de Montpeyroux
: Délibération du conseil municipal de St Saturnin de Lucian
- **Page 3** : Réponse du préfet au député ROIG
: Mise au point à la lettre du préfet
- **Page 4** : Lettre député Mesquida au ministre.
- **Page 5** : Pétition à faire circuler ...





MONTPEYROUX, le 24 juillet 2012

DIRECTION REGIONALE DES DOUANES
18, rue Paul Brousse
34056 MONTPELLIER

République Française
Commune de
SAINT SATURNIN DE LUCIAN
Département
HERAULT

ARRIVÉ LE :
30 AOUT 2012

SOUS PREFECTURE LODEVÉ 34

Nombre de membres en
Exercice : 9
Présents : 5
Représentés : 5
Votants : 8

L'un deux mille douze, le vingt sept aout le conseil municipal de St Saturnin de Lucian., régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme Florence QUINONERO
Maire
Sont présents : QUINONERO F. JOURDAN P. LAGRUE T. RESPAUD C. BOURRIER J
Sont absents : DELORME MR
Sont représentés : SANCHEZ MT procuration à JOURDAN P. BRIU JB procuration à
QUINONERO F. FAVIER G procuration à BOURRIER J.
Est désigné secrétaire de séance : RESPAUD C

Objet de la délibération :
Fermeture recette locale

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le :
publié le :

Mme le Maire informe le conseil municipal que la recette locale des douanes de Gignac est menacée de fermeture. Dans d'autres recettes des douanes des suppressions ont déjà été effectuées, toute la profession viticole et les administrés ont pu mesurer le grand vide qu'engendrait l'absence d'un service douanier de proximité. Beaucoup de viticulteurs rencontrent des difficultés tant par la complexité de la réglementation très changeante, que par l'obligation de déplacement longs et coûteux rendus obligatoire par l'éloignement de leur centre administratif douanier. La fermeture de ce centre entraînera inévitablement l'obligation à tout le monde viticole de se rendre au centre de viticulture des contributions indirectes de Montpeyroux. Mme le Maire demande au conseil de se prononcer

Le conseil municipal

Oui l'exposé de Mme le Maire et après avoir délibéré estime que la recette locale des douanes de Gignac ne doit pas disparaître. Le monde viticole n'ayant pas de temps et d'argent à perdre en de longs déplacements. Demande au gouvernement de bien vouloir conserver la recette locale des douanes de Gignac trop de services de proximité ayant déjà disparu de nos villages rendant la situation difficile aux administrés.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Florence QUINONERO



Monsieur le Directeur,
Par la présente je tiens à attirer votre attention sur la décision de la fermeture de la Recette Locale des Douanes.

Très mécontent de cette décision je tiens à vous en faire part.

En effet, nous sommes dans un secteur viticole encore en essor malgré de gros problèmes économiques. Par cette fermeture vous venez rajouter des problèmes aux caves particulières et coopératives qui se battent pour exister. Montpeyroux possède 24 caves particulières et d'autres sont à venir.

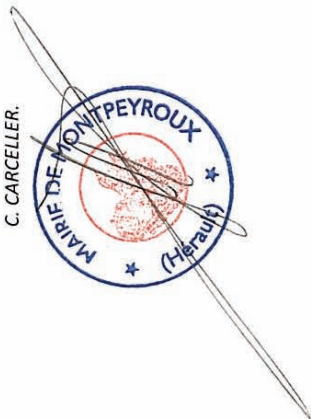
Certes les caves ont un fonctionnement qui leur est propre mais l'aspect administratif prend de plus en plus d'importance et en les coupant de l'agence vous les coupez d'agents qui ont la compréhension de la problématique des caves. Cette compréhension est un appui fort à la viticulture car elle apporte de l'humain à un secteur administratif qui l'est de moins en moins.

La viticulture à Montpeyroux représente 80 emplois, c'est dire l'importance de ce secteur aussi pour m'être entretenu avec les propriétaires de caves, cette fermeture est très peu appréciée c'est pourquoi je vous demande de reconsidérer votre décision de fermeture. Pour le maintien du Service Public en milieu rural et par le maintien, vous aidez à la poursuite économique de la cave.

Sachez que je ne manquerai pas d'alerter notre député sur cette situation.

Recevez, Monsieur le Directeur, mes sincères salutations.

Le Maire,
C. CARCELLER.



Mairie de MONTPEYROUX - 6 Rue de la Dysse 34150 MONTPEYROUX
Téléphone : 04.67.96.61.07 - Télécopie : 04.67.96.69.25
Email : contact@montpeyroux34.fr - Site internet : www.montpeyroux34.fr

Frédéric ROIG
Député de l'Hérault
Assemblée Nationale
101 rue de l'Université
75007 Paris - 0140637607
froig@assemblee-nationale.fr

Paris,
Le 28 Août 2012

Mesdames,

Je suis intervenu auprès de Monsieur le Préfet, Thierry Lataste, au sujet de l'éventuelle fermeture du bureau des douanes de Gignac. Ce bureau me semble pourtant essentiel.

J'ai reçu une réponse de la part de Monsieur le Préfet, pas réellement rassurante. Je vous prie de trouver ci-joint une copie de cette lettre. Je vous en souhaite une bonne réception.

J'étudie actuellement d'autres possibilités afin de maintenir ce bureau de douanes.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, l'assurance de mes sincères salutations.

Frédéric ROIG



Montpellier, le

3 AOUT 2012

CABINET

Affaire suivie par :
M. Nicolas HONORE
Directeur de cabinet

TEL : 04.67.61.61.20
FAX : 04.67.66.36.30

Monsieur le député,

Par courrier du 19 juillet dernier, vous avez bien voulu attirer mon attention sur la situation de la recette locale des Douanes de Gignac.

Après avoir été destinataire du même courrier que celui annexé à votre envoi, mon directeur de cabinet a reçu le 19 juillet en audience Madame GRANGE et Madame FALZON.

Les intéressées qui constituent à elles seules les effectifs de ce service, ont effectivement exprimé leur préoccupation en terme de service de proximité, tout en se disant conscientes de la nécessité de faire évoluer les modes de travail.

Après avoir étudié cette situation avec le directeur régional des douanes, il s'avère que la charge de travail de cette recette locale est estimée à 0,7 équivalant temps-plein travaillé (ETPT).

Par ailleurs, un projet de dématérialisation des déclarations récapitulatives mensuelles (DRM), traitées par ce service, doit aboutir en 2013. Pour autant, la fermeture de cette recette locale n'est pas envisagée avant cette échéance, et à l'issue de la campagne viticole.

En tout état de cause, il importera que la direction régionale des douanes garantisse sa mission d'information et de renseignement auprès des exploitants viticoles.

Monsieur Frédéric ROIG
Député de l'Hérault
Assemblée Nationale
101, rue de l'Université
75007 Paris

Laurence GRANGE
Secrétaire régionale du SNAD-CGT
Recette locale des Douanes
Place Ancienne gendarmerie
34150 GIGNAC
06.27.86.26.20

Monsieur le Député

Nous vous remercions pour votre intervention auprès de Monsieur le Préfet, des courriers que vous nous faites parvenir et de l'attention particulière que vous portez à ce dossier.

A la lecture de ceux-ci, je ne peux m'empêcher de réagir, et je tiens à apporter ces précisions:

1- Sur l'évaluation de la charge de travail, l'administration a toujours refusé d'effectuer ladite évaluation avec les personnels et les organisations syndicales. Inutile de vous préciser que nous n'arrivons pas aux mêmes chiffres.

Quoiqu'il en soit, les règles administratives, établies dans la RGPP, précise qu'une charge de travail supérieure à 0,5 justifie un emploi. Donc le Directeur Régional de Montpellier n'est pas en adéquation avec les instructions gouvernementales en demandant la fermeture de ce service.

Qui plus est, dans leur schéma de suppressions de ces trois recettes locales (Gignac, Olonzac et St Chinian) c'est tout l'arrière pays héraultais qui se trouve abandonné en matière d'accompagnement viticole.

2- Concernant la mise en place des déclarations informatisées, là aussi le Directeur Régional ne dit pas tout à fait la vérité. La mise en place de cet outil informatique devrait être pour le premier semestre 2014, et il ne sera pas obligatoire. Mais passons sur la date, ce qui est plus important, c'est que faire croire aux viticulteurs que l'administration des Douanes, par l'intermédiaire des centres de viticulture, va pouvoir les accompagner dans la mise en place de ce nouveau programme est non seulement une ineptie, mais un mensonge. Ces services se trouvent déjà en sous effectifs et ils n'auront pas le temps matériel d'assurer un service public de qualité pour tous.

3- Enfin, Monsieur le député, je tiens à m'insurger sur le mépris affiché par certains directeurs envers leur personnel lorsqu'il s'agit d'évaluer une charge de travail sur un poste, lorsqu'ils ont décidé de fermer le service. Pour prendre l'exemple de la Recette locale de Gignac, vous en conviendrez avec moi, si la charge de travail n'est que de 0,7 EPTP, alors que nous sommes 1,7 sur le poste, cela revient à dire que l'agent qui est à plein temps sur ce poste depuis 20 ans a été payé à ne rien faire pendant tout ce temps.

Il est extraordinaire qu'il ait fallu tout ce temps, et 8 directeurs successifs pour s'apercevoir soudainement d'un tel état de fait.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'assurance de ma considération distinguée

Laurence GRANGE

KLEBER MESQUIDA

Député de l'Hérault
1er Vice-président du Conseil Général
Maire de Saint-Pons de Thomières

KM/AGM/226/12

Fermeture recette des douanes Hérault

Béziers, le 2 octobre 2012

Monsieur Pierre MOSCOVICI
Ministre de l'Economie et des Finances
139, rue de Bercy
75572 PARIS cedex 12

Monsieur le Ministre,

Je me permets d'attirer votre bienveillante attention sur le projet annoncé de fermeture des recettes locales des douanes dans le département de l'Hérault.

Les services des Recettes locales de Gignac, Olonzac et Saint-Chinian représentent actuellement les principaux interlocuteurs pour les professionnels du secteur viti-vinicole. Leur rôle essentiellement orienté vers la réception et le traitement des déclarations de mise sur le marché de produits soumis à accises (déclarations récapitulatives mensuelles dénommées DRM) n'est pas limité à ce type d'activité dans nos territoires.

En effet, confrontés au quotidien à la complexité administrative et à la réglementation en évolution permanente, les représentants des caves coopératives, les coopérateurs, les viticulteurs indépendants s'adressent, de manière régulière, auprès de ces services de proximité. Les recettes locales ne sont pas seulement, dans ces secteurs spécifiques, une caisse d'enregistrement, elles ont mission de conseil, d'information, d'aide administrative pour toute la profession dont la majeure partie n'est nullement équipée de matériel informatique.

Ainsi, j'entends bien que le regroupement des filières viti-vinicole s'inscrit dans une démarche nationale de dématérialisation des procédures et de rattachement des viticulteurs à un guichet unique, ce qui peut faciliter certains actes administratifs. Néanmoins, c'est la profession toute entière qui risque d'être pénalisée. L'accès au haut débit est incertain dans nos zones rurales et la difficulté pour beaucoup de s'approprier l'outil numérique va accentuer la dégradation des conditions d'exercice des viticulteurs.

Sur le territoire d'Olonzac (Olonzac, Agel, Aigues-Vives), 170 vigneron en caves particulières sont concernés. Entre le 1^{er} et le 10 de chaque mois, ils sont amenés à faire leurs déclarations (récolte, plantations, arrachages...). Si la recette locale se déplace à Villeneuve les Béziers, leur trajet aller-retour s'établira entre 110 et 140 kilomètres... au lieu de 20 à 25 km.

Compte tenu de ces éléments, je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire réexaminer cette décision pour répondre aux attentes locales du maintien d'un service public de proximité.

En vous remerciant par avance de la bienveillante attention que vous voudrez bien accorder à ce dossier et pour la suite que vous lui réserverez, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération

Kléber MESQUIDA

Assemblée Nationale
126, rue de l'Université 75007 PARIS
Tél. : 0140637476 / Fax : 0140637906
www.klebermesquida.fr

Parlementaire
1, rue Général Thomières 34500 BEZIERS
Tél. : 0467112961 / Fax : 0467112632
mesquida.kleber@senat.fr

La pétition des usagers, que l'on avait évoqué dans un précédent Gafians, ayant récolté des centaines de signatures ne pouvait pas figurer dans ces pages mais elle sera bientôt remise au DR, vous serez bien sûr prévenu et convié à la cérémonie ...

Ci dessous : Article du Midi-Libre du 7/10/2012 ...

A noter que Le DR a refusé de répondre au Midi-libre ...
No comment ...



Gignac 2013 verra la fermeture des recettes locales de douane

Politiques et professionnels du vin se mobilisent.

Lieu de rendez-vous bimensuel de près de 260 viticulteurs, directeurs de caves et négociants en vin, les trois dernières recettes locales des douanes de la vallée de l'Hérault disparaîtront au mois de septembre 2013. C'est le directeur régional des douanes, M. Savary, qui est venu l'annoncer aux quatre salariés de Saint-Chinian, Olonzac et Gignac, à la fin du mois de juin.

Une fermeture déjà évitée en 1996

Une nouvelle difficile à accepter pour Laurence Grange et Brigitte Falzon, les deux agents en poste à Gignac. « Notre recette locale gère un large territoire allant de la Vallée de l'Hérault au Lodévois, en passant par le Clermontais. Le volume de nos activités ne justifie pas cette fermeture », s'insurge Laurence, qui est également représentante syndicale. En 1996, déjà, la structure de proximité avait échappé de justesse au mouvement national de fermeture, ne devant son salut qu'à la disparition de son homologue clermontoise.

Du côté de la direction régionale des douanes, à Montpellier, on explique que cette fermeture découle d'une volonté de dématérialiser et informatiser les procédures administratives, afin d'alléger les démarches à effectuer par les professionnels du vin. Une explication



Une décision difficile pour Laurence Grange et Brigitte Falzon.

qui ne convainc pas le monde viticole. M. Dunev-Nenko, du domaine Villa Symposia, à Aspiran, ne décolère pas : « S'il faut aller jusqu'à Montpellier pour recueillir un tampon, quelle perte de temps ! Sans compter le prix du carburant. C'est toujours pareil, on privilégie les gros contre les petits en cassant le service public de proximité. » Un constat partagé par le président de la cave coopérative de Gignac, qui « regrette la disparition d'un outil de proximité

indispensable au moment des vendanges ».

Près de 300 personnes ont déjà signé la pétition de soutien mise en place par les employés, parmi lesquels 70 maires des communes voisines et le député Frédéric Roig. Le conseil communautaire de la vallée de l'Hérault a également voté une motion de soutien le 24 septembre. Tous espèrent éviter la disparition d'une institution présente dans la commune depuis 1948.

N. Z.



PETITION

Les agents soussignés sont opposés au projet initié par la Direction Régionale de Montpellier de fermer les trois dernières recettes locales, dans l'arrière pays héraultais, à GIGNAC, OLONZAC et SAINT CHINIAN.

Ces implantations administratives sont des éléments constitutifs de la présence des services publics en zones rurales menacées de désertifications.

Les recettes locales, dans leurs missions de service public de proximité, restent les interlocuteurs privilégiés d'une population et d'acteurs économiques qui vivent et exercent leur activité dans ces secteurs géographiques.

Elles sont partie intégrante du maillage territorial de notre administration. Loin de représenter une charge insurmontable, ces RL représentent au contraire un atout pour la visibilité et l'accessibilité du service public pour tous. La valorisation de leur rôle et de leur activité, doit contribuer à une meilleure efficacité du contrôle et de la perception des droits et taxes, dans la lutte contre les fraudes et en matière de renseignement.

Nous demandons donc l'abandon de ce projet et l'ouverture, par la direction régionale, d'un véritable débat sur les conditions d'une pérennisation de ces services douaniers en zone rurale.

NOM	SERVICE	SIGNATURE